

Compte-rendu du conseil municipal du lundi 10 mai 2021

PRESENTS :

Cécile LIOTARD, Eric RANGER, Gilles TOUAT, Véronique BIDON, Jean-Pierre GAY, Philippe ANDRE, Maëlle MICHEAU, Muriel BRUNET

EXCUSES :

Norbert ESCALIER, Anne VREVEN

ABSENT :

Lionel ASTIER

SECRETAIRE DE SEANCE :

Véronique BIDON

Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal. Lecture de l'ordre du jour.

1 - DELIBERATION CONVENTION D'ASSISTANCE MUTUALISEE RODP

SYME05 nous propose une convention pour le recensement du réseau communication pour la perception de redevance sur le domaine public routier et non routier.

La collectivité donne mandat au syndicat pour authentifier les occupations de son domaine public par des opérateurs de communication électronique.

Objet de la convention :

Aider à régulariser la situation avec délivrance de permission de voirie ou convention d'occupation nécessaire.

Aider à recouvrer les indemnités d'occupation dues au titre de période d'occupation irrégulière.

Agir pour le compte de la collectivité auprès des opérateurs et exercer les missions de contrôle nécessaire.

Fournir une assistance et mener les études nécessaires.

La collectivité s'engage à communiquer au syndicat toutes les informations nécessaires et utiles à l'exercice des missions qui lui sont confiées et en particulier communiquer au syndicat la délibération fixant le montant des redevances

d'occupation de son domaine public dû par les opérateurs de communication électronique et lui communiquer dans les meilleurs délais toutes délibérations modifiant le montant de ces redevances.

La collectivité s'engage à reverser au syndicat au titre d'une indemnisation des coûts supportés une contribution à hauteur de 27%. Une régularisation sera faite sur les 5 dernières années.

La délibération est à envoyer avant le 15 mai 2021.

Votants : 8 Pour : 8 Abstention : 0 Contre : 0

2 - DELIBERATION DEMANDE SUBVENTION APPARTEMENTS COMMUNAUX.

Suite à la réunion de la commission de travaux du 29/04/2021, nous avons demandé aux maçons Morgan MARTEL, Jérémy BOURGEAUD et Patrick DUFOUR de modifier leur devis en chiffrant les box, la cage d'escalier et le local pour l'orthophoniste.

Jérémy BOURGEAUD nous remercie de l'avoir sollicité mais nous informe qu'il n'a pas le temps car beaucoup de travail.

Patrick DUFOUR ne nous a pas répondu.

Morgan MARTEL nous a répondu et envoyé le devis.

Maçonnerie : 45 142 €/HT

Electricité : 15 039 €/HT

Plomberie : 11 776 €/HT

Soit un total de 71 957 €/HT

Nous pourrions obtenir 12 000 € de subvention de la région et 30% de subvention du département sur le montant des travaux soit 21 587 €.

Reste à charge environ 38 400 € qui serait à emprunter.

Le devis pour le local orthophoniste (hors subvention) s'élève à 3 090 €/HT.

Eric propose de regarder lors de la demande de subvention s'il est possible de prévoir une marge pour les imprévus.

Mise aux votes de la délibération pour le devis maçonnerie de Morgan Martel :

Votants : 8 Pour : 8 Abstention : 0 Contre : 0

Mise aux votes de la délibération pour les demandes des subventions :

Votants : 8 Pour : 8 Abstention : 0 Contre : 0

3 - LOCAL COMMUNAL DE SIRONNE

Éric occupe depuis 1986, un local à Sironne d'une surface d'environ 130 m² pour un loyer de 106 € mensuel et quitte ce local le 31/05/2021.

Nous avons reçu en 2018 une demande de l'ACCA pour la location de ce local. Selon Gilles, président de l'ACCA, il serait destiné à une salle de dépeçage, de découpe et de traitement de la venaison mais aussi une salle de rassemblement ouverte à tous. Les frais d'aménagement seraient pris en charge par l'association.

Eric s'interroge sur les normes pour l'évacuation des eaux souillées et des déchets. De même, le fait que le local soit au centre du hameau sera peut-être un problème. Nous allons nous renseigner.

Nous sommes plusieurs à suggérer une augmentation du loyer et à réfléchir sur une autre destination du local, pourquoi pas des appartements pour augmenter les revenus de la commune ?

Cécile propose une visite des lieux début juin avant de prendre une décision.

4 - LOCATION SALLE DES FETES

Proposition de faire payer la location de la salle des fêtes avec gratuité pour les associations du village.

Nous prenons exemple sur les tarifs de Rosans en sachant que la surface de notre salle est plus petite.

Sachant que la salle est demandée une dizaine de fois environ par an cela serait un revenu supplémentaire pour la commune.

Proposition d'une option pour le ménage.

Cela implique aussi une gestion pour les états des lieux d'entrée et de sortie et la rénovation de cette salle.

Un modèle de convention sera proposé pour l'année 2022.

5 - BUREAUX DE VOTE ELECTIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES LES 20 ET 27 JUIN 2021

Il faut 2 urnes et 4 scrutateurs.

Tous les scrutateurs doivent être vaccinés ou avoir un test PCR négatif de moins de 48 heures.

Pour ceux qui souhaitent être vaccinés, une attestation est fournie par la mairie pour être prioritaire. Nous prenons la décision de recruter des scrutateurs parmi les habitants de notre village.

La liste des personnes qui vont tenir le bureau de vote doit être fournie à la préfecture avant le 21 mai 2021.

Il faut prévoir de poser les panneaux électoraux pour le 31 mai au plus tard.

Pour l'organisation de la salle de vote : 2 urnes, séparation, 1 isoloir pour les Régionales et 1 isoloir pour les Départementales et un sens de circulation avec une entrée et une sortie.

Organisation des horaires pour les conseillers municipaux :

8H-10H : Norbert et Philippe

10H-12H : Cécile et Muriel

12H-14H : Éric et Jean-Pierre

14H-16H : Anne et Véronique

16H-18H : Gilles et Maëlle

6 - QUESTIONS DIVERSES

Réseau électrique de la Condamine .

Après prise de contact par Cécile auprès du technicien d'Enedis, la pose d'un régulateur a été abandonnée. En effet, comme de futurs raccordements sont susceptibles d'être ajoutés à ce réseau dans les dix années à venir celui-ci va être renforcé.

Le dossier devrait être traité en priorité.

Maëlle se charge d'en informer les personnes concernées. (Esmée)

Local orthophoniste.

Le cabinet ouvrira le 6 septembre 2021.

Le devis de 3 090 €/HT de Morgan MARTEL pour la rénovation a été accepté par le Conseil municipal.

Le loyer a été fixé à 180 €/mois.

Un double des clés des toilettes lui sera remis.

Nous retenons la date du samedi 15 mai 2021 pour vider le local avec le comité des fêtes s'il le souhaite.

Convention alimentation en eau entre Saint André de Rosans et Rosans (pour Les Isnières).

Cette convention est à signer pour une durée de 5 ans.

16 habitations sont desservies.

Fourniture de 4 000 m³ d'eau par an (la convention sera à revoir si supérieur)

Tarif : part fixe abonnement 45 € et 63 cts/m³. La réparation des fuites est à notre charge.

Producteur de légumes.

Nous avons reçu un courrier de Ludovic BARRE, agriculteur, producteur de légumes Bio à Lemps, nous demandant de pouvoir vendre sa production sur la Place le mercredi matin de début juillet à fin août.

Le conseil municipal est favorable.

Demande de raccordement en eau sur la commune.

Demande de Fabienne Gay pour raccorder un bâtiment lui appartenant au lieu-dit « la Beaume ». Cette construction étant dans la carte de zonage la commune est tenue de lui fournir l'eau en limite de parcelle. Travaux à prévoir cet été.

Un devis va être demandé à AUBERY et Serge PASCAL.

Travaux canalisation rivière.

Les travaux sont terminés mais il faut récupérer le tuyau provisoire appartenant à la commune qui est resté sur place.

Subvention

La demande de subvention départementale faite pour la voirie communale a été acceptée.

70% financé par la subvention

Il faut finir de compléter le dossier. L'entreprise AUBERY va réaliser les travaux.

Une aide d'environ 3 000 € nous a également été attribuée par le département, sur le fond de solidarité aux communes, pour la réparation à la rivière.

Visite du Sénateur

Monsieur Jean-Michel ARNAUD, Sénateur des Hautes-Alpes se rend à Saint André de Rosans le mercredi 12 mai 2021 à 15H30.

Cécile demande si quelqu'un veut l'accompagner.

Les poubelles

Gilles nous informe que Monsieur FITE et Monsieur BLANC se sont plaints de l'emplacement des bacs des déchets et se demandent pourquoi ils n'ont pas été posés sur la place des Isnieres.

Il semblerait que le camion d'enlèvement ne puisse pas y manœuvrer.

Cécile va appeler le service technique pour plus d'information à ce sujet.

Le conseil municipal décide d'installer et de fixer une petite poubelle au niveau du lavoir au chef-lieu.

Maëlle se propose de la vider si nécessaire.

Chemin communal

Malgré plusieurs courriers adressés à Mr et Mme VAHANIAN, le chemin communal amenant à leur habitation est toujours bloqué par une chaîne. Cécile nous informe, qu'après vérification, elle est en droit de la retirer.

Les réservoirs

Il devient urgent de nettoyer les réservoirs de la commune.

Décision est prise de s'en occuper en automne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H15.